

Service de la Coordination et du Soutien Interministériels
Pôle Environnement
Affaire suivie par : Xavier SINNA
Tél. : 05. 49. 08. 69. 58
Adresse mail : xavier.sinna@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le **21** JUL. 2022

Prise d'acte n° A6395

Monsieur,

Par courrier du 28 février 2022, vous m'avez transmis un porter à connaissance relatif au projet de modification des installations de l'abattoir ELIVIA BRESSUIRE VIANDES, sur la commune de BRESSUIRE, pour la mise en œuvre d'une extension du local bennes. Cette exploitation bénéficie, au titre de la réglementation applicable aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) :

- de l'arrêté préfectoral d'autorisation n° 2977 du 23 mars 1998 ;
- des arrêtés préfectoraux complémentaires n° 4381 du 13 juin 2005 et n° 5061 du 24 janvier 2011.

Après examen du dossier, en liaison avec l'inspection des installations classées et au vu de son rapport du 4 juillet 2022, il ressort de votre dossier que :

1/ le projet ne sera pas à l'origine de la création de nouvelles rubriques de classement. La nature et le volume de l'activité du site ne seront pas modifiés par le présent projet. L'activité du site restera inchangée ;

2/ le projet n'est pas classé sous une rubrique de la nomenclature Loi sur l'eau ;

3/ tous les impacts ont été abordés et font l'objet de mesures d'évitement ou de compensations ;

4/ le projet est réalisé en conformité avec le PLUi. Il ne sera pas visible depuis les voies publiques et sera parfaitement intégré avec les bâtiments existants.

Conformément à l'article R.181-46 du code de l'environnement, je prends donc acte de votre demande qui ne modifie pas de façon substantielle votre dossier initial.

En outre, je vous rappelle que les dispositions des actes susvisés demeurent applicables à votre installation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

La Préfète,



Emmanuelle DUBÉE

SAS ELIVIA BRESSUIRE VIANDE
Abattoir
75 boulevard du Maréchal Foch
79300 BRESSUIRE